



Appartement mise en agence immobilière et dégradé par locataire

Par **MATTIA Ludovic**, le **30/09/2017** à **11:51**

ma locataire a quitté mon appartement et me l a laissé avec énormément de travaux plafond , cuisine et mur abimés elle n a effectué aucun entretien pendant 5 ans sachant que l appartement était mise en agence quelle sont mes droit ?
merci d avance pour vos réponse

Par **janus2fr**, le **30/09/2017** à **11:56**

Bonjour,
Les dégâts ont-ils bien été constatés par un état des lieux de sortie (à comparer avec l'état des lieux d'entrée) ?
Si oui, vous faites procéder aux remises en état qui s'imposent, au frais de votre locataire (dépôt de garantie s'il suffit et facturation complémentaire au besoin).

Par **MATTIA Ludovic**, le **30/09/2017** à **12:25**

nous avons reçu la lettre de l'agence comme quoi elle quittait l'appartement .Ma femme elle meme est allée voir l'état de l'appartement .La locataire doit le quitter fin octobre.Devons nous laisser faire l'agence immobilière pour que l'appartement soit mis en état pour la location ou devons nous effectuer sa remise en état a nos frais car le depot de garantie ne suffira pas .
En fait ma question est ce l'agence qui gère la remise en état a ces frais ?

Par **janus2fr**, le **30/09/2017** à **14:07**

[citation]En fait ma question est ce l'agence qui gère la remise en état a ces frais ?[/citation]
Bien sur que non !